

Débat des orientations budgétaires pour 2020

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseil municipal du 13 décembre 2019



Le contexte économique international

- Sur la période 2019-2021, la croissance mondiale restera de l'ordre de 3%, en perte de vitesse en raison des tensions commerciales et diplomatiques. C'est le plus faible niveau depuis la crise financière de 2008.
- En Chine, une croissance qui a décéléré et qui sera inférieure à 6% en 2020. L'Inde sera au-dessus de ces 6%.
- Aux USA, une croissance stabilisée autour de 2%.
- Au Royaume-Uni et dans la zone Euro, l'activité ne décollera pas au-dessus de 1-1,2% dans un contexte d'incertitude lié au Brexit.

Le contexte économique national

- La France a connu un pic de croissance de 2,3% en 2017. Cette dynamique n'a pas perduré en raison de la dégradation de la conjoncture internationale. Le PIB a augmenté de 1,7% en 2018 et devrait progresser de 1,3% cette année.
- La croissance est stable sur les trois trimestres passés de 2019 et semble résistante. Pour la première fois depuis plusieurs années, la croissance tricolore sera au moins égale à la moyenne de la zone Euro. Depuis l'année dernière, l'activité est plus dynamique en France qu'en Allemagne.
- Les mesures dites « gilets jaunes » ont soutenu le pouvoir d'achat des ménages, la consommation restant le principal moteur de la croissance française tandis que les allemands, très dépendants des exportations, sont davantage pénalisés par le ralentissement du commerce international.

La situation des finances publiques

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Déficit public en % du PIB	3,5%	2,8%	2,5%	3,1%	2,2%

Source : Dossier de presse PLF2020 – Eurostat

- De 2016 à 2018, le déficit public a été réduit d'un point grâce à une croissance économique plus vigoureuse. Néanmoins, la France demeure l'un des mauvais élèves de la zone Euro où le déficit moyen était de 0,5% en 2018. L'Allemagne a enregistré un excédent de 1,9% cette année là.
- L'année 2019 est particulière du fait de la transformation du CICE (crédit d'impôt pour les entreprises) en baisse de charges pérennes. La charge est donc doublée cette année et représente 0,9% de déficit public. Les mesures « gilets jaunes » ont également pesé.

La situation des finances publiques

- En 2020, le déficit public est attendu à 2,2%. La trajectoire s'éloigne sensiblement de celle prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui visait 1,5% en 2020. Le solde budgétaire de l'Etat reste très dégradé alors que la Sécurité Sociale et le secteur local ont fait des efforts.
- Dans ce contexte, la dette se stabilise mais ne décroît pas.

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Dette publique en % du PIB	98,0%	98,4%	98,4%	98,8%	98,7%

Source : Dossier de presse PLF2020

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités

Transferts financiers aux collectivités locales				2020 : 115,7	2019 : 111,9
Fiscalité transférée	37,3 (35,6)	Ressources régionales au titre de l'apprentissage	1,2 (3,2)		
				↓	
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage				2020 : 74,1	2019 : 73,1
Subventions autres ministères	4,3 (3,9)	Dégrèvements législatifs	23 (19,8)	Amendes de police	0,6 (0,5)
				↓	
Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales				2020 : 49,1	2019 : 48,8
Prélèvements sur recettes dont	40,9 (40,5)	Mission RCT dont	3,8 (3,9)	TVA des régions	4,4 (4,3)
DGF	26,802	DGD	1,546		
FCTVA	6,000	DETR	1,046		
DCRTP	2,932	DSIL	0,570		
Comp. exonérations fiscales	2,433	DGE Départements	0,212		

Source : PLF2020 – Infographie Caisse d'Epargne

- La 3^{ème} vague de dégrèvement de la taxe d'habitation alourdit les transferts vers les collectivités.
- Les crédits dédiés à la Dotation Globale de Fonctionnement baissent de 0,5%. Au sein de cette enveloppe, comme l'an dernier, les dotations de solidarité urbaine et rurale progressent chacune de 90 millions d'€.

Le soutien de l'Etat à l'investissement local

- Les dotations de soutien à l'investissement des communes et EPCI seront stables en 2020 à 1,8 Md d'€ dont :
 - 570 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local
 - 1,046 Md € pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Les communes membres d'une métropole pourraient perdre l'éligibilité à la DETR. St Pryvé St Mesmin serait alors concernée.
- L'automatisation du FCTVA est à nouveau reportée. Cette mesure de simplification rentrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2021. En lien avec la reprise de l'investissement local, les crédits dédiés au FCTVA progressent de 6,2% (env. 350 M€) dans le PLF2020.

Le bouleversement de la fiscalité locale

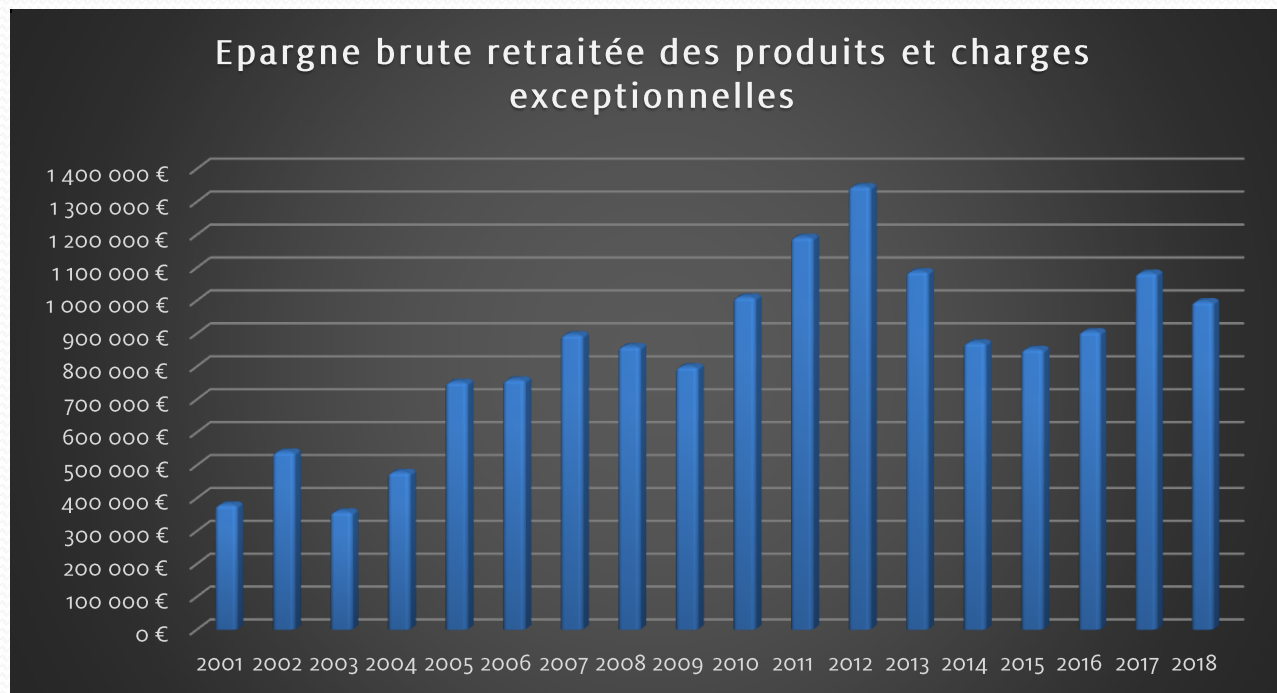
- En 2020, 80% des foyers fiscaux à l'échelle nationale ne paieront plus de taxe d'habitation.
- Pour les 20% restants, ils bénéficieront d'un effacement progressif : 30% en 2021, 65% en 2022 et la totalité en 2023, année où plus aucun ménage ne sera redevable de la Taxe d'Habitation.
- En 2021, les communes percevront à la place de la TH la part des départements et des EPCI de la taxe foncière. Ces derniers recevront en contrepartie une fraction de TVA.
- La révision des valeurs locatives (bases d'imposition) débuterait en 2026. Pour 2020, leur revalorisation est fixée à 0,9%.

Les finances de St Pryvé en 2019 : Fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement devraient connaître une progression grâce :
 - aux remboursements de l'assurance des risques statutaires (agents absents),
 - à une légère hausse des dotations d'Etat et compensations d'exonérations fiscales, ainsi que des participations CAF,
 - au dynamisme des bases d'imposition.
- Les dépenses de fonctionnement connaîtront quant à elles une hausse significative du fait de l'augmentation des charges de personnel de 5 à 6%. Cette tendance s'explique par plusieurs absences de longue durée nécessitant des remplacements et par des tuilages liés aux départs en retraite.

Les finances de St Pryvé en 2019 : Autofinancement

- Depuis le début du mandat, la tendance d'évolution de l'épargne brute est positive. L'année 2019 pourrait à l'inverse se traduire par une diminution de l'autofinancement en raison de l'alourdissement des charges de personnel.



Les finances de St Pryvé en 2019 : Investissement

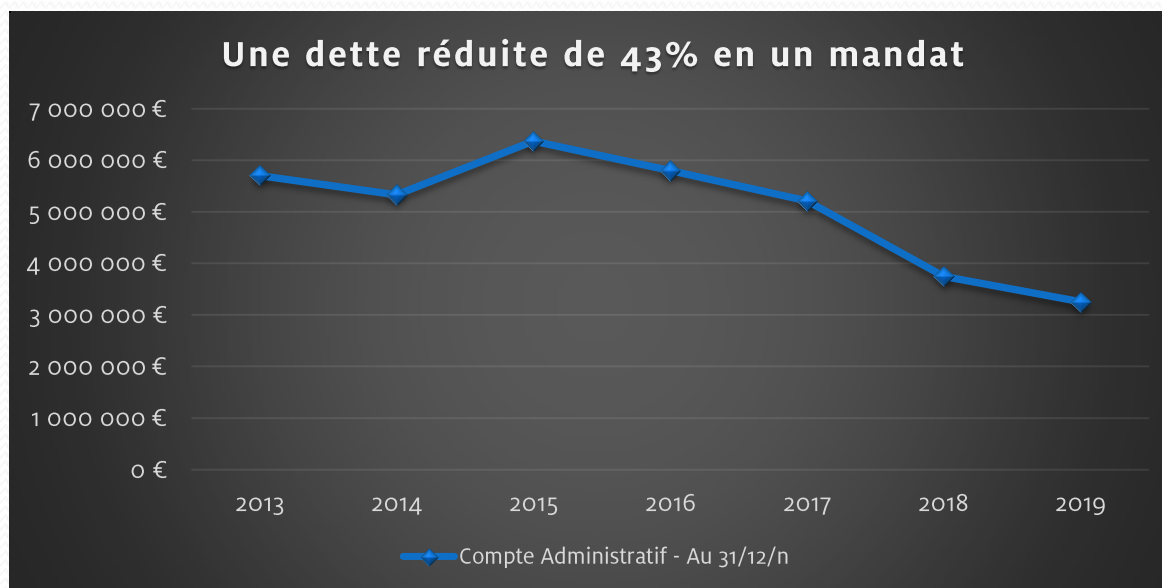
- La première moitié du mandat fut caractérisée par un niveau modéré d'investissement, d'environ 800 000 € par an. A compter de 2017, en lien avec le cycle des projets, l'investissement s'est accéléré. Il a atteint un niveau historique en 2018 avec plus de 2,4 millions d'€.
- En 2019, l'investissement sera moins élevé qu'en 2018 mais restera soutenu avec l'achèvement de la réhabilitation de l'école Hervé Bazin et le lancement du chantier de l'aménagement de la médiathèque. Parmi les opérations majeures de l'année, on peut également citer le changement de la chaudière de la salle des fêtes, le remplacement du sol sportif du gymnase et la réfection de deux courts de tennis en résine à la Trésorerie.
- Depuis 2008, la **Municipalité** a investi plus de 15 M€.

Les finances de St Pryvé en 2019 : Investissement

- La Commune finance ses investissements 2019 grâce :
 - au résultat reporté, fruit de l'autofinancement des années passées,
 - à l'autofinancement dégagé sur l'exercice 2019,
 - à la taxe d'aménagement (145 k€ au 28.11.2019),
 - au FCTVA,
 - et aux subventions pour environ 352 k€ (DRAC pour la médiathèque, ADEME pour l'étude thermique des bâtiments, Région pour l'école Bazin).
- En 2019, la Ville n'a pas recours à l'emprunt.

Les finances de St Pryvé en 2019 : Dette

- La Commune s'est attachée à se désendetter tout au long du mandat. C'est pourquoi elle n'a souscrit qu'un seul prêt important, d'1,5 M€, en 2015.
- En six ans, la Ville a réduit sa dette de 2 448 k€ dont 988 402 € qui ont été transférés à la Métropole.



Spécificités de l'élaboration du budget 2020

- Depuis 2016, le Conseil municipal vote le budget début avril, après avoir adopté dans la même séance le compte administratif de l'année précédente. Cela permet de reprendre les résultats comptables antérieurs, ce qui dégage davantage d'autofinancement. De plus, les prévisions sont plus aisées puisque la totalité des dépenses et recettes de n-1 est connue.
- Considérant la tenue des élections municipales en mars 2020, la Municipalité a choisi d'avancer le calendrier budgétaire pour faciliter l'installation de la nouvelle équipe municipale.
- Ainsi, le budget primitif proposé ne comprendra pas la reprise des résultats de l'année 2019. Ils seront repris dans un budget supplémentaire fin avril.

Nos orientations pour 2020 : Lignes directrices

- La Commune n'augmentera pas ses taux d'imposition.
- Les dépenses de fonctionnement seront comprimées pour compenser la hausse de 2019.
- Le programme d'investissement ralentira légèrement mais des projets forts seront conduits.
- L'opportunité de bénéficier de taux très bas a été saisie en novembre 2019 pour sécuriser le prêt structuré Dexia d'une part, et constituer une réserve pour financer l'opération phare du prochain mandat d'autre part.

Nos orientations pour 2020 : Fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement progresseront très modestement (évolution inférieure à 0,5%).
- L'hypothèse retenue pour la hausse du produit fiscal est celle de la revalorisation nationale des bases : +0,9%. Cette prévision sera réajustée au budget supplémentaire en fonction de la notification des bases prévisionnelles qui intervient généralement en mars.
- Les tarifs des services municipaux progresseront de 1%.
- Par prudence, une légère baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est anticipée.

Nos orientations pour 2020 : Fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement baisseront sensiblement (d'au moins 2%).
- Les charges de personnel seront réduites de l'ordre de 2,5%. Bien qu'ils y ait encore plusieurs arrêts de longue durée qui génèrent des remplacements, il y aura moins d'effets « tuilages » par rapport aux départs en retraite et un poste d'ingénieur principal n'est pas remplacé.
- Les charges à caractère général baisseront d'environ 6%. Les économies portent sur les honoraires, les copieurs et certains contrats avec notre opérateur de télécommunications.

Nos orientations pour 2020 : Fonctionnement

- La mise en œuvre de la Délégation de Service Public pour la gestion des équipements sportifs de la Trésorerie contribue à la baisse des charges à caractère général. Plusieurs dépenses sont supportées par le délégataire auquel la Ville verse une compensation imputée au chapitre des charges exceptionnelles.
- Les intérêts d'emprunt sont stables.
- Les subventions aux associations diminuent de 9% (13 k€) car il y aura moins d'évènements exceptionnels du type anniversaire et la somme auparavant versée à l'AST est désormais intégrée à la compensation de service public.

Nos orientations pour 2020 : Investissement

- Dans l'attente de la reprise des résultats comptables 2019, l'autofinancement sera peu élevé (350 à 400 k€). C'est pourquoi les inscriptions de nouveaux crédits sont priorisées vers les opérations nécessitant un démarrage rapide, avant le vote du budget supplémentaire.
- Outre l'autofinancement, la section d'investissement sera alimentée par la taxe d'aménagement (80 k€) et le FCTVA qui bondit à 350 k€ puisque calculé sur les investissements records de 2018.
- Les opérations en cours – médiathèque, travaux d'isolation et de chauffage au restaurant scolaire Bazin - seront financées dans un 1^{er} temps par reports de crédits.

Nos orientations pour 2020 : Investissement

- Les crédits nouveaux en investissement seront fléchés sur :
 - le changement de la chaudière de la Trésorerie,
 - la démolition de l'ancienne dalle, la reprise des allées et du parking de la Trésorerie,
 - le changement de la voiture de Police et le renouvellement de leurs appareils de verbalisation,
 - Le remplacement et l'ajout de caméras de vidéo-protection,
 - L'aménagement de la médiathèque (reprise complète d'une partie du bâtiment).
- Au budget supplémentaire, il sera proposé des compléments de crédits pour l'isolation du restaurant scolaire Bazin, la transformation de la Halte-Garderie La Farandole en micro-crèche et la construction d'un bâtiment administratif au stade.

Nos orientations pour 2020 : Dette

- Un emprunt de 2,5 millions d'€ sur 20 ans, à un taux de seulement 0,79%, a été souscrit en novembre 2019. Il ne sera décaissé que sur l'exercice 2020. Cette somme sera mise en réserve pour financer la construction d'un centre de loisirs et d'une crèche multi-accueil.
- En parallèle, le prêt « toxique » Dexia (taux à 4,27% aujourd'hui), pour lequel il reste près de 1,8 M€ de capital à amortir fin 2019, est entièrement refinancé par un emprunt à taux fixe à 0,31%. **Cet emprunt sera totalement sécurisé à compter du 1^{er} juin 2020.** L'indemnité de remboursement anticipé est réintégrée dans le capital du nouvel emprunt. Son coût est largement réduit par l'économie faite sur les intérêts.